



## Achat d'un véhicule et garage en liquidation judiciaire

Par **aurélie**, le **07/05/2010** à **16:26**

Bonjour,

J'habite en Alsace et j'ai acheté une renault laguna d'occasion dans un garage qui vend des quads et des 4x4 à essey-les-nancy véhicule entièrement révisé et vendu avec une garanti de 3 mois.Voilà que j'ai la voiture depuis trois semaines et elle fait un drôle de bruit et de plus en plus prononcé. Je décide donc de l'emmener dans une concession renault pour un diagnostic et le verdict tombe pour 1.145,90 euros de réparation dont le plus cher est un injecteur. Le véhicule étant sous garanti j'appelle le garage où j'ai acheté mon véhicule et j'ai au bout du fil le gérant, je lui fait part de mon problème et celui-ci m'annonce à ma plus grande surprise que le garage est en liquidation judiciaire et qu'il refuse de nous régler la facture malgré la garantis. je téléphone donc au tribunal de commerce de Nancy qui me confirme que le garage est bien en liquidation judiciaire et me donne le numéro de Maître B qui s'occupe de l'affaire. J'appelle et je tombe sur sa secrétaire qui me dit que la garantie doit être prise en charge par une concession renault. Alors que la voiture est acheté ds un garage qui vend des véhicules occasions multimarques et non une concession, je lui est expliqué mon cas, je lui est bien dit que le véhicule est d'occasion et garanti 3 mois mais je me heurte à un mur et elle persiste à me dire que maitre B ne peut rien pour moi je suis outré et très en colère, elle me dit qu'il ne peuvent rien faire pour moi et le comble on refuse de me passer Maître B !!! J'ai acheté cette voiture pour allez travaillé et exprès dans un garage avec une garantie pour être tranquille... Je suis dans une situation plus qu'ambarassante car je ne peux utiliser mon véhicule sous peine d'engendrer une casse moteur. Que puis-je faire ? Qu'ai-je comme recours ?

Un grand merci d'avance.

Par **amajuris**, le **07/05/2010** à **18:21**

bonjour,

je pense que la première chose à faire c'est d'envoyer la facture au mandataire judiciaire qui représente les créanciers.

ensuite le mandataire paiera les créanciers selon l'ordre fixé par la loi d'abord les créanciers privilégiés puis les créanciers chirographaires sans garantie comme vous.

si l'entreprise est en liquidation judiciaire c'est que l'entreprise est en cessation de paiement. je crains que vous ne soyez jamais remboursée de votre facture.

à chaque liquidation judiciaire des créanciers ne sont jamais payés c'est la loi.

cordialement

Par **amajuris**, le **07/05/2010** à **18:29**

bonjour,

je pense que la première chose à faire c'est d'envoyer la facture au mandataire judiciaire qui représente les créanciers.

ensuite le mandataire paiera les créanciers selon l'ordre fixé par la loi d'abord les créanciers privilégiés puis les créanciers chirographaires sans garantie comme vous.

si l'entreprise est en liquidation judiciaire c'est que l'entreprise est en cessation de paiement. je crains que vous ne soyez jamais remboursée de votre facture.

à chaque liquidation judiciaire des créanciers ne sont jamais payés c'est la loi.

cordialement

Par **frank**, le **08/06/2010** à **21:59**

salut

pour ton probleme je n est pas de solution mais tu peux te pointer a la vente des bien se samedi 12 juin il font une vente o enchere il y doit dy avoir des huile comme les avoca ou le maitre x tu peux i foutre un peux le bronxe et te faire entendre